

# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Année judiciaire 2010-2011

Septembre - Octobre # 1

# B

[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Perspectives : Quel avenir pour le Palais de justice ? / Accueil des stagiaires / Week-end de détente





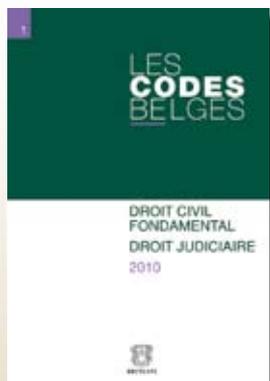
# BRUYLANT

## Les codes belges. Tome 1

**Droit civil fondamental  
Droit judiciaire  
Textes à jour  
au 15 avril 2010**

Sous la direction de  
Yves Boucquoy

2010  
ISBN 978-2-8027-2965-5  
961 pages • 145 €

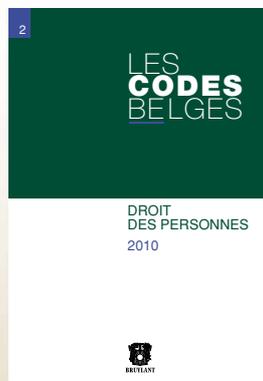


## Les codes belges. Tome 2

**Droit des personnes  
Textes à jour  
au 1er mai 2010**

Sous la direction de  
Yves Boucquoy

2010  
ISBN 978-2-8027-2966-2  
580 pages • 95 €



## Les codes belges. Tome 6

**Code belge du transport  
Textes à jour  
au 1er mars 2010**

Sous la direction de  
Jacques Putzeys &  
Stéphanie Gehlen

2010  
ISBN 978-2-8027-2961-7  
1.100 pages • 275 €



## Les codes belges. Tome 7

**Code du roulage  
Textes à jour  
au 1er mai 2010**

Sous la direction de  
Yves Boucquoy

2010  
ISBN 978-2-8027-2969-3  
448 pages • 130 €



## Les codes belges. Tome 18

**Droit fiscal  
Textes à jour  
au 1er mars 2010**

Sous la direction de  
Guy Rapaille

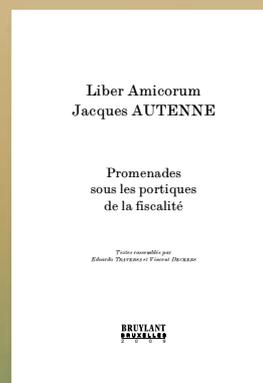
2010  
ISBN 978-2-8027-2978-5  
1.384 pages • 245 €



## Liber Amicorum Jacques Autenne

**Promenades sous les portiques  
de la fiscalité**

2009  
ISBN 978-2-8027-2831-3  
540 pages • 140 €



## Les commissions paritaires locatives : chronique et enseignements d'une expérience-pilote fondatrice

Nicolas Bernard,  
Thomas Dawance, Luc Goossens

2010  
ISBN 978-2-8027-2819-1  
208 pages • 45 €

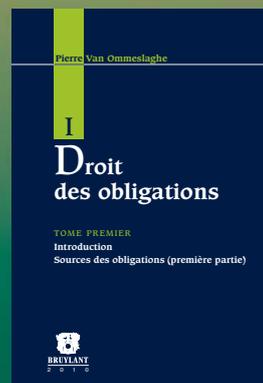


## Droit des Obligations

**3 tomes**

Pierre Van Ommeslaghe

2010  
ISBN 978-2-8027-2949-5  
425 €



**Consultez et commandez nos ouvrages sur [www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)**

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 512 98 45 • Fax 02 511 72 02 • [info@bruylant.be](mailto:info@bruylant.be)

# som maire

## Activités

- 14 Mini-recyclage : la copropriété
- 17 Accueil des stagiaires
- 19 Mini-recyclage : droit de la circulation
- 29 Après-midi d'étude : le patrimoine intellectuel de l'entreprise

## Perspectives

- 22 Quel avenir pour le Palais de justice ?

## Divers

- 07 Enoncé du prix des anciens présidents
- 12 Echos : Voyage en Israël
- 30 Echos : Assemblée générale

## Activités

- 13 Voyage au Liban et en Syrie
- 16 Week-end de détente à Saint-Hubert
- 17 « Samedi » de la musique et soirée Mirano

# édito rial



Mais qu'est-ce qui a bien pu me prendre ?

La passion sera mon fil rouge.

C'est en passionné que j'entends mener cette année de présidence, c'est en passionné que je souhaite l'entamer ... là ... tout de suite.

Ne fermez pas les yeux mais laissez-vous emporter.

Le jeune barreau va vous étonner !

Quelques phrases du discours d'investiture.

Quelques phrases qui ne sont pas anodines.

Quelques phrases qui reflètent assurément l'envie de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, version 2010-2011.

L'envie de vous étonner.

De vous étonner en toute convivialité, dans la continuité de la réception du 24 juin dernier au Chalet Robinson.

Vous étonner par les nombreuses activités diverses et variées qui vous seront proposées tout au long de cette nouvelle année judiciaire.

Au programme de ces premiers mois, quelques activités scientifiques : deux mini-recyclages, l'un en septembre sur la copropriété, l'autre en octobre sur la circulation routière ; deux après-midi d'études en novembre, la première sur le patrimoine intellectuel de l'entreprise, la seconde sur les conflits d'intérêts ; un

colloque d'une journée en décembre sur la détention préventive.

Côté culture, hommage à James Ensor pour ses cent cinquante ans. Le jeune barreau aura le privilège de vous emmener, guidés, à l'exposition « Ensor démasqué ».

Le samedi 16 octobre 2010, le jeune barreau aura également le plaisir de vous accompagner tout au long de la journée « Portes ouvertes du Barreau » au Palais, qui accueillera le même jour l'activité « Place aux Enfants », rencontre du conte et de la plaidoirie dans ce lieu magique aux yeux des tout petits.

Ces enfants qui seront encore dans la place pour la Saint-Nicolas du jeune barreau le mercredi 8 décembre.

Vous étonner aussi par les multiples rencontres que le jeune barreau souhaite vous permettre de réaliser, à travers notamment de nombreux moments de détente. Le premier nous verra vous emmener pour le petit week-end de rentrée à Saint-Hubert à l'écoute du brame du cerf. De votre arrivée le vendredi 24 septembre en début de soirée, jusqu'à votre départ le dimanche 26, l'équipe du jeune barreau mettra tout en œuvre pour assurer la convivialité traditionnelle de ce rendez-vous immuable.

Deux semaines plus tard, le vendredi 8 octobre 2010, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, nous accueillerons les nouveaux stagiaires lors d'une journée inédite qui commencera en début d'après-midi pour se terminer aux petites heures de l'aube. Pour la première fois cette année, les stagiaires et leurs accompagnateurs auront l'occasion de prendre l'apéritif, puis de dîner et enfin de lancer la soirée au son des musiques de nos confrères musiciens qui ont gentiment accepté de tenter l'expérience de jouer à cette occasion particulière en lieu et place du traditionnel samedi de la musique. Le 21 octobre, rencontre d'un autre type, déjeuner avocats-magistrats, l'occasion unique de rencontrer de manière détendue et informelle les magistrats du siège et du parquet.

Vous étonner encore par le souhait de favoriser la présence notamment des plus jeunes confrères aux activités en leur proposant le tarif toujours le plus adapté.

Je ne peux que les encourager également à présenter les différents prix d'excellence organisés par le jeune barreau, et notamment le prix des anciens présidents dont la délibération aura lieu le 23 novembre 2010. Il s'agira pour eux à chaque fois d'une expérience unique tant au niveau de leur formation que des rencontres réalisées à ces occasions.

J'espère par ailleurs les rencontrer plus longuement à l'occasion du voyage du jeune barreau qui entraînera les globe-trotters dans une pérégrination assurément inoubliable en Syrie et au Liban fin mai, début juin 2011. Une présentation détaillée du voyage est prévue le 7 octobre 2010 au vestiaire des avocats pour répondre à toutes vos questions.

Vous étonner enfin par l'entrain de toute l'équipe du jeune barreau qui, durant cette année encore, va consacrer une grande partie de son énergie à vous offrir le plus de beaux moments possibles. Je profite de ces quelques lignes pour remercier déjà le comité de rédaction de ce périodique, qui, comme vous l'aurez constaté, poursuit son évolution en conservant son style dynamique, sa mise en page moderne initiée avec brio l'an passé mais également en étant l'occasion de développer tout au long de ses cinq numéros des thèmes qui paraissent importants au jeune barreau dans le cadre de notre profession, et surtout qui lui tiennent à cœur. Dans le souci d'apporter un éclairage complet quant aux réflexions menées, chaque numéro sera l'occasion d'interviewer des intervenants avocats ou non, belges ou non.

Je vous souhaite, je nous souhaite, une année étonnante !

Cédric Lefebvre



#### Comité de rédaction

Cédric Lefebvre et Catherine Delhez, rédacteur en chef de La Conférence, remercient vivement Valérie Blairon, Valérie Vandiest, François Collon et Bruno Dessart d'avoir accepté de rejoindre le comité de rédaction.

# Le mot du bâtonnier

Jean-Pierre BUYLE  
Le bâtonnier



## Faites du sport !

Mes chers nouveaux confrères,

Tout juste diplômés, vous rejoignez les rangs du barreau de Bruxelles. Un grand barreau ! Un barreau formidable que vous allez vite apprécier.

Je vous y souhaite la bienvenue ! Soyez-y heureux pour très longtemps !

Vous venez de prêter serment. Les «grands serments» d'autres professions (arquebusiers, escrimeurs, archers, arbalétriers...) défendaient autrefois notre ville. Ils sont encore célébrés chaque année lors de l'Ommegang. Aujourd'hui, vous allez défendre avec vigueur et conviction des causes justes en votre âme.

Vous êtes porteurs d'un «coffret aux privilèges» (port du titre, droit de porter la toge, monopole et immunité de plaidoiries, secret professionnel, accès au registre national...). Soyez-en fiers et dignes ! Mesurez-en le poids et les contreparties.

Nous devons de notre côté vous laisser du temps et vous donner les facilités nécessaires pour que vous remplissiez au mieux vos obligations de stage. Nous devons vous aider dans vos questionnements et vos inquiétudes tout au long de votre stage. Les chefs de colonne, les

professeurs capa et les maîtres de stage ont un rôle capital à jouer dans ce contexte. Je salue ici tout leur dévouement que je sais entier et désintéressé. Avec vous, nous réfléchissons aussi à la poursuite de votre carrière et à votre développement. Prenez toute votre place en notre sein et dans nos structures.

Mais aussi, gardez et nourrissez vos racines. Faites du sport ! Faites du jogging, du fitness, du foot ! L'entraînement physique améliore les fonctions cognitives, l'apprentissage et la mémoire. Il réduit aussi de manière significative l'anxiété et les idées noires.

Henry de Montherlant célébrait aussi dans le sport le fait qu'il a ses lois et que chacun s'y soumet. Comme dans notre Ordre, il y a une discipline et une répartition des rôles rigoureuse. Chacun y choisit librement de respecter des règles universelles, celles que chérissait Antigone. Les règles déontologiques sont le sang commun de tous les avocats. Elles sont désormais les vôtres !

En mai prochain, j'aimerais bien que notre barreau soit présent dans la cité à l'occasion des 20km de Bruxelles et du bicentenaire de notre barreau. Je vous invite à y être très nombreux. J'espère aussi y pouvoir être des vôtres.

Jean-Pierre BUYLE

## Yes you can !

Chers Confrères,

A l'heure où les félicitations et les mots de bienvenue sont légion du fait de votre prestation de serment, il me revient d'attirer votre attention sur une de vos nouvelles obligations, l'exercice de plaidoirie.

En ma qualité de Vice-Président de la Conférence du jeune barreau, j'aurai le plaisir de présider le jury devant lequel vous présenterez cet exercice.

La réussite de cet exercice constitue l'une des obligations du stage que vous entamez au barreau. La Conférence exerce cette compétence sur délégation de l'Ordre.

Dans les mois qui viennent, vous recevrez une convocation à cet égard. Les critères de cotation et d'exigence y seront exposés de manière complète.

En quoi consiste cet exercice et comment se déroule-t-il ? L'exercice comprend deux parties distinctes lesquelles font chacune l'objet d'une cotation spécifique. La partie écrite consiste en un jeu de conclusions que vous aurez à rédiger et remettre préalablement à la seconde partie qui est, elle, la partie oratoire.

Cette partie orale est présentée devant un jury composé du Vice-Président de la Conférence (lequel peut éventuellement être remplacé par un ancien Président ou Orateur de rentrée de la Conférence), de deux assesseurs (commissaires anciens ou actuels de la Conférence ou Prix de plaidoirie) et d'une conseillère technique, diplômée du Conservatoire royal de Bruxelles.

Les exigences de ces deux parties distinctes se complètent dès lors que si la qualité juridique constitue la principale exigence de la partie écrite, le jury prêtera davantage d'attention à vos capacités oratoires lors de la partie orale.

N'ayez pas de craintes excessives en ce qui concerne cet exercice. L'expérience montre que si le travail demandé est effectué de manière sérieuse, le succès est au rendez-vous. Certes, il arrive que certains stagiaires, pour des raisons diverses, échouent à cet exercice mais ils constituent une petite minorité et dans cette hypothèse, ils conservent la possibilité de le représenter l'année suivante.

Si l'échec fait partie de l'exercice, l'excellence y est également présente. Certains d'entre vous seront mis en lumière en étant sélectionnés dans le cadre du Prix Georges Boels. Ce prix récompense les deux meilleurs exercices de plaidoirie présentés durant l'année judiciaire écoulée. L'attribution de ce prix se déroule au cours d'un dîner organisé pour l'occasion en fin d'année judiciaire et les lauréats se voient officiellement remettre leur prix dans le cadre de la rentrée de la Conférence du jeune barreau.

Le prix Georges Boels n'est qu'un des prix qui vous est possible de recevoir au cours de votre stage.

Les autres possibilités s'offrent à vous sur une base volontaire. Le prix des Anciens Présidents récompense la meilleure consultation écrite réalisée par un stagiaire de première ou deuxième année, celle-ci est réalisée à partir d'un cas pratique exposé dans ce périodique.

# Le mot du vice-président

Xavier Dewaide  
Le vice-président



Le Prix Le Jeune et Janson, réservé aux stagiaires de deuxième et troisième années, vient couronner les deux meilleures plaidoiries exposées dans le cadre d'un concours spécialement organisé à cette fin. Il s'agit d'un concours important tant par l'identité des lauréats primés précédemment que par les qualités oratoires développées à cette occasion.

Mais la Conférence du jeune barreau, ce n'est pas que l'organisation d'examens ou de concours, vous aurez l'occasion de vous en rendre compte en découvrant ce périodique, en visitant le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou en nous rencontrant.

Une des meilleures occasions de lier connaissance est la journée d'accueil des stagiaires (qui aura lieu cette année le 8 octobre).

Au cours de cette journée, organisée conjointement par la Conférence et le Carrefour des stagiaires, vous aurez la possibilité de découvrir les arcanes du Palais de Justice et des tribunaux qui l'entourent, au cours de l'après-midi.

Lors de la soirée et du repas qui suivront cette visite, vous aurez par contre l'occasion de découvrir les talents musicaux de certains de nos confrères et d'exécuter vos premiers pas de danse ... d'avocat !

Nous espérons bien entendu vous voir nombreux à cette activité spécialement pensée pour vous permettre de découvrir votre nouveau monde professionnel.

Votre bien dévoué vice-président,

Xavier Dewaide



Par Gauthier Lambeau

**La Conférence du jeune barreau de Bruxelles organise, chaque année, le prix des anciens présidents qui récompense l'avocat de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>e</sup> année de stage qui aura rédigé, sur un sujet imposé, la meilleure consultation écrite en la forme et au fond.**

Si vous êtes inscrit à la liste des stagiaires après le 1er septembre 2008, vous rentrez dans les conditions pour participer au prix. Celui-ci sera remis lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau du 21 janvier 2011. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence le lundi 8 novembre 2010 à 12h au plus tard.

Vous devezagrafer à votre consultation une enveloppe dans laquelle vous indiquerez votre identité et le numéro de téléphone auquel vous pourrez être joint le soir du 23 novembre 2010, date à laquelle le jury se réunira pour délibérer. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération.

L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue, sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité.

Vous trouverez ci-contre l'énoncé de la question qui est soumise, cette année, à votre sagacité et qui a été rédigée par Me Gauthier Lambeau, que nous remercions chaleureusement.

# Prix des anciens présidents

JEWATCH est une société active dans la distribution de montres et de bijoux.

Des contacts se sont noués avec CHR, société de droit suisse, qui fabrique et vend ce type de produits.

Suite à une collaboration commencée de manière informelle au début des années 1990, et poursuivie à la satisfaction des deux parties, un contrat est finalement signé entre elles le 1er janvier 1995, contrat par lequel JEWATCH se voit confier la vente au nom et pour le compte de CHR des produits en question.

Une exclusivité sur le territoire belge est accordée à JEWATCH, mais en échange une clause de non concurrence lui est imposée.

La rémunération de JEWATCH consiste en une commission de 20 % sur les ventes réalisées.

Au fil des années, JEWATCH a développé un réseau de vente, au prix de nombreux investissements tels que show room, publicité, meuble de présentation, etc.

Malgré plusieurs demandes, et en l'absence de dispositions spécifiques dans le contrat, CHR reste en défaut de rembourser ces frais.

Parallèlement, JEWATCH a approché une grande chaîne de magasin, dénommée « SHOP FOR YOU » (SFY), pour y vendre les produits de CHR et a réussi à la convaincre d'y consacrer des surfaces de vente.

Cette collaboration spécifique a été convenue sur base d'un système de mise en consignation qui a débuté en janvier 1997.

Dans ce cadre, JEWATCH communique à CHR la quantité et le type d'articles souhaités par SFY.

CHR facture les produits à JEWATCH mais il est convenu que ces factures ne doivent être payées par JEWATCH que lorsque la marchandise est vendue par SFY et qu'un décompte de compensation avec les commissions dues à JEWATCH pour les autres ventes est réalisé.

SFY vend à son prix public et rétrocède à JEWATCH une partie de ce prix sous déduction de sa marge : une fois crédité, JEWATCH paie à CHR la marchandise ainsi vendue.

Les produits non vendus restent la propriété

de CHR et peuvent lui être restitués à tout moment, et sans aucune condition.

Cette relation tripartite s'est avérée rentable et constitua rapidement l'activité principale de JEWATCH.

En cours de contrat, CHR a tenté de modifier unilatéralement ce système, en changeant son mode de facturation et en imposant à JEWATCH le paiement de la marchandise directement à la livraison et non plus lors de la vente par la chaîne de magasins SFY.

Cette situation a en outre entraîné divers malentendus quant aux décomptes entre parties.

Parallèlement, le chiffre d'affaires a légèrement baissé notamment en raison de la crise financière qui a sévi en 2008 mais également de différents facteurs internes à CHR comme les augmentations de prix, des collections vieillissantes et non renouvelées, des envois tardifs de collection pour les présentes, ...

Cette situation a été exposée à plusieurs reprises à CHR qui a toutefois progressivement cessé de manière unilatérale le système de la consignation pour les points de vente de SFY, en prétextant l'existence d'un encours, contesté par JEWATCH.

Malgré une mise en demeure adressée par JEWATCH, CHR a officiellement refusé de donner suite aux demandes d'approvisionnement des points de ventes de SFY.

N'étant plus livrée, SFY a mis fin à la relation et a cessé de mettre à disposition de JEWATCH des surfaces de vente dans ses magasins.

Par ailleurs, il s'avère que CHR fait désormais appel à un tiers pour distribuer ses produits sur le territoire concédé initialement à JEWATCH.

Vous êtes consulté par JEWATCH qui souhaite connaître votre avis sur l'état actuel de ses relations contractuelles avec CHR.

Quels sont ses droits et obligations ?

Quelle(s) procédure(s) peu(ven)t-elle(s) être envisagée(s) ?

BMW Série 5  
Touring



Le plaisir  
de conduire



G&CO

## VOYAGEZ EN BEAUTÉ.

Après les BMW Série 5 Gran Turismo et Berline, la nouvelle BMW Série 5 Touring vient compléter une gamme unique au monde, où la sportivité le dispute à l'élégance. Sa modularité accompagnera idéalement votre style de vie actif et moderne. Toutes les BMW Série 5 disposent des technologies EfficientDynamics, qui assurent une consommation minimale tout en offrant des performances élevées. La nouvelle BMW 520d Touring, par exemple, se contente de 5,1 l/100 km. Elle vous accompagnera dans un voyage magnifique. Un voyage au bout de la beauté. Rendez-vous chez nous pour la découvrir et l'essayer.

## LA NOUVELLE BMW SÉRIE 5 TOURING.

**BMW Brussels Bd de Waterloo**  
Succursale de BMW Belux  
Boulevard de Waterloo 23-24  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 641 57 11  
info@bmwbrussels.net.bmw.be  
www.bmwbrussels.be

**BMW Brussels Evere Meiser**  
Succursale de BMW Belux  
Avenue L. Mommaerts 2  
1140 Bruxelles  
Tél. 02 730 49 11  
info@bmwbrussels.net.bmw.be  
www.bmwbrussels.be

**BMW EfficientDynamics**  
Moins d'émissions. Plus de plaisir.



BMW Financial Services vous propose des formules financières novatrices, que vous soyez particulier ou professionnel. Avec les contrats d'entretien avantageux BMW Serenity, votre BMW est maintenue en pleine forme. Votre BMW bénéficie durant 5 ans des services de mobilité BMW Mobile Care.

Informations environnementales (AR 19/03/04) : [www.bmw.be](http://www.bmw.be)

**DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.**

5,1-8,6 L/100 KM • 135-201 G/KM CO<sub>2</sub>

# Le mot du délégué des stagiaires



Xavier Piette  
Le délégué des stagiaires

## On démarre au quart de four....

Bien, maintenant que j'ai sans doute réussi à attirer votre attention avec un slogan aussi improbable qu'absurde, j'en profite pour vous présenter le Carrefour des Stagiaires, que j'aurai l'immense plaisir de présider cette année, entouré d'une équipe valeureuse\* et surmotivée...

Le Carrefour est un organisme dynamique, composé d'une trentaine d'avocats-stagiaires, répartis en différentes commissions, dont le but est de représenter et défendre les intérêts des stagiaires de l'Ordre français du Barreau de Bruxelles.

Démarches d'inscription, prestation de serment, recherche d'un maître de stage, négociation du contrat de stage, cours et examens CAPA, réunions de colonne, vie au cabinet et en dehors, gestion de dossiers,... autant d'étapes obligées qui jalonnent le parcours de l'avocat-stagiaire depuis son départ des bancs de l'université jusqu'à son inscription au Tableau...

Tout au long de cette véritable aventure professionnelle et humaine, le Carrefour est présent à vos côtés.

Nous sommes disponibles si vous voulez nous faire part de vos soucis, de vos inquiétudes et de vos satisfactions. Nous vous apporterons notre aide et si besoin en est, nous les relayerons auprès des instances ordinaires, telle la Commission du Stage. Etre le porte-parole des stagiaires, réfléchir aux possibilités de leur bonne intégration au sein du barreau, optimiser leur présence aux réunions de colonne, susciter la réflexion permanente à propos

des cours CAPA, améliorer le contrat de stage type, faciliter les démarches, développer les échanges avec l'étranger, proposer un fonds d'aide pour ceux qui rencontrent une difficulté financière, publier le périodique « Pas Perdus » ou tout simplement divertir en organisant des activités culturelles et sociales ou encore des WE, tels sont nos objectifs...

Le Carrefour agit de manière indépendante bien entendu, mais également en totale collaboration avec l'Ordre français du barreau de Bruxelles et avec la Conférence du jeune barreau.

Ces dernières années furent réellement créatrices de liens aussi multiples qu'enrichissants et nous tenons à vivement les en remercier.

Amis stagiaires, vous l'aurez compris, n'hésitez jamais à venir nous trouver si le cœur ou le besoin vous en dit... Nous ne sommes jamais loin...

« CARREFOUR, WE CARE FOR YOU »\*\*

Pour le Carrefour des Stagiaires,  
Xavier Piette - [www.carrefourdesstagiaires.com](http://www.carrefourdesstagiaires.com)  
[x.piette@avocat.be](mailto:x.piette@avocat.be)

\*Alors Val, heureuse ? Petit clin d'œil à celle dont je reprends le flambeau

\*\*Une journée de team building pour y arriver mais c'est tellement vrai....

## Cercle Marin

Le Cercle Marin s'adresse uniquement aux avocats stagiaires et particulièrement aux candidats avides d'une première expérience oratoire! L'objectif est simple, permettre à tout jeune avocat qui le souhaite de présenter et développer le sujet de son choix devant un public de confrères curieux, le temps d'une soirée organisée à ce seul effet par la Conférence du jeune barreau.

Qu'il s'agisse de partager une passion, d'interpréter un fait historique, d'étayer un raisonnement juridique, d'initier une réflexion philosophique, de poser une

question existentielle, d'émettre une protestation indignée, ou encore de relater une rocambolesque péripétie, toutes les voix sont invitées à s'élever sans autre but que le simple plaisir de prendre la parole!

Le Cercle Marin est une invitation à l'expression, à l'écoute et à la rencontre, à l'image de la poésie que chérissait Auguste Marin qui a donné son nom à cette belle institution.

Au ravissement de leurs auditeurs, de nombreux et talentueux confrères ont tenté l'expérience, parmi eux, Gérard Kuyper,

Thierry Bontinck, Miguel Troncoso Ferrer, et, dernièrement, Vincent Defraiteur et Cavit Yurt.

Chers stagiaires, tout au long de l'année judiciaire 2010-2011 il ne tiendra qu'à vous de vous offrir cette libre tribune, car c'est à votre seule et simple demande que ce moment de partage au sein du barreau sera initié. Si vous êtes curieux, si l'expérience vous tente, n'hésitez surtout pas à prendre contact avec Me Chloé Harmel ([c.harmel@hch-law.com](mailto:c.harmel@hch-law.com) / 02.672.75.76) qui accueillera votre heureuse initiative en tentant de répondre à la moindre de vos questions.

# La commission administrative

2010-2011

## Directoire



Président  
Cédric Lefebvre

Place Albert Leemans, 6  
1050 Bruxelles  
t. 02 533 10 86  
f. 02 533 10 81  
m. c.lefebvre@linklaw.be



Vice-Président  
Xavier Dewaide

Av. de la Toison d'Or 77  
1050 Bruxelles  
t. 02 290 04 00  
f. 02 290 04 10  
m. xd@vdelegal.be



Ancien Président  
Marc Dal

Avenue Louise, 81  
1050 Bruxelles  
t. 02 627 10 27  
f. 02 627 10 50  
m. marc.dal@dalvel.com

## Commission



Catherine Delhez

Chée de La Hulpe 177/6  
1170 Bruxelles  
t. 02 738 02 80 | f. 02 738 02 81  
m. cdelhez@joynlegal.be

Secrétaire  
Rédacteur en chef de La Conférence  
Relations avec le Carrefour des stagiaires



Laurent Haverbeke

Place du Champ de Mars, 2  
1050 Bruxelles  
t. 02 289 64 64 | f. 02 503 48 58  
m. laurent.haverbeke@dewolf-law.be

Trésorier  
Sponsoring  
Communication



Muriel Bialek

Chée de Bruxelles 107/1  
1190 Bruxelles  
t. 02 344 49 20 | f. 02 345 49 05  
m. mb@bialekavocat.be

Secrétaire adjoint  
Secrétaire de rédaction de La Conférence  
Accueil des stagiaires



Jean-Sébastien Lenaerts

Avenue Louise 240  
1050 Bruxelles  
t. 02 600 52 00 | f. 02 600 52 01  
m. jslenaerts@philippe-law.eu

Trésorier adjoint  
Sponsoring  
Communication



Orateur  
Sylvie Callewaert

Pl. Saint-Denis 13  
1190 Bruxelles  
t. 02 332 03 22  
f. 02 332 05 03  
m. sylvie.callewaert@gmail.com



Benjamin Venet

Clos du Cheval d'Argent, 12  
1050 Bruxelles  
t. 02 538 52 82 | f. 02 538 64 35  
m. b.venet@avocat.be

Officier de bouche  
Rentrée  
Activités sportives



Florence Margenat

Avenue Louise, 81  
1050 Bruxelles  
t. 02 627 10 10 | f. 02 627 10 50  
m. fma@dalvel.com

Activités scientifiques  
Activités culturelles  
Revue



Secrétaire administrative  
Dominique Dara

Secrétariat de la Conférence du  
jeune barreau | Palais de justice  
Place Poelaert, 1 1000 Bruxelles  
t. 02 508 66 43 | f. 02 519 85 61  
m. secretariat@cjbb.be



Simon Menschaert

Drève des Renards 4/29  
1180 Bruxelles  
t. 02 639 63 65 | f. 02 647 13 40  
m. s.menschaert@avocat.be

Officier de bouche adjoint  
Rentrée et grandes soirées



Alisa Laub

Av. de la Toison d'Or 74/20  
1060 Bruxelles  
t. 02 534 70 75 | f. 02 289 61 12  
m. alisalaub@hotmail.com

Adjoint aux activités scientifiques  
Adjoint aux activités culturelles



Chloé Harmel

Rue Capouillet, 34  
1060 Bruxelles  
t. 02/672.75.76 | f. 02/663.78.61  
m. chh@hch-law.com

Adjoint aux activités sportives  
Palais littéraire et artistique  
Cercle Marin - Webmaster

# Compte-rendu Voyage en Israël



Césarée



Jérusalem

C'est sans doute du Mont des Oliviers, quand la vue embrasse la ville de Jérusalem scintillante sous le soleil, que l'on mesure tout à coup la signification profonde de ces lieux porteurs des plus hautes civilisations.

« Ô Dieu », serait-on tenté de dire, au-delà des convictions de chacun.

C'est la fête de Jérusalem et au mur occidental, des hommes du peuple juif chantent et dansent la gloire de l'Eternel.

Bien sûr aussi tout le christianisme, Nazareth, Bethléem, Capharnaüm où on devine la silhouette de Jésus et de ses douze apôtres.

Mais le message le plus essentiel n'est-il pas celui que l'on entend, sans un mot, au mémorial des enfants ou tout au long du musée de la Shoah quand on mesure l'horreur de l'extermination mais aussi toute la force de la vie, toute sa renaissance et toute sa détermination ?

Nous avons été admirablement reçus par le Barreau israélien tant à Tel-Aviv qu'à Jérusalem. Nous n'oublierons pas nos discussions relatives au Droit de nos deux

pays et aux possibilités de paix au proche Orient, pas plus que la conférence du professeur Lapidot sur le statut de Jérusalem.

Nous avons pu visiter certes les souks de Jérusalem mais aussi les superbes bâtiments de la Knesset où nous fûmes reçus à cœur ouvert par le député travailliste Ben Simon, et de la Cour suprême où le juge Rubinstein nous parla avec aménité.

Ce voyage du jeune Barreau où nous n'étions pas moins de 77 à pérégriner fut une parfaite réussite. Certes le rythme était très soutenu mais ce programme nous a permis de voir bien et beaucoup en sept jours.

Vous souvenez-vous de la brise légère, le soir, le long du lac de Tibériade ? De Césarée et son site romain ? D'Haïfa avec ses jardins Bahäi ou encore Safed, la mystique et la Kabbale avec sa synagogue du 16<sup>ème</sup> siècle ?

Les souvenirs sont là, intacts et pour longtemps, car Marc Dal a magnifiquement organisé ce voyage.

Il y avait le « bus bleu » et le « bus rouge » avec Xavier et Ronny, des guides exceptionnels.

Le consul de Jérusalem nous a présenté des avocats palestiniens qui nous ont dit leurs espoirs et leur révolte. Madame l'ambassadeur nous a reçus à Tel-Aviv avec la classe et la simplicité d'une grande dame.

Tel-Aviv, la blanche, bercée par la Méditerranée, où nous découvrons l'architecture Bauhaus et les rues mélangées qui portent les traces d'une immigration plus que centenaire.

A Masada, nous avons mesuré le destin de ces mille Zélotes qui, plutôt que d'être esclaves des Romains, décidèrent de se suicider.

Le temps des souffrances sans nom est terminé, nous disait notre guide Xavier.

Mais il faut la paix pour les deux peuples, israélien et palestinien, dans deux Etats viables.

Le père CHOUFANI, Arabe-Israélien, que nous avons rencontré, enseigne le dialogue et le respect mutuel dans son collège où étudient plus de mille élèves. C'est un signe, faible encore. Puissent d'autres signes se multiplier.

Michel GRAINDORGE

# Voyage au Liban et en Syrie

Du 28 mai au 6 juin 2011



Beyrouth



Damas



Damas



Byblos

Alors j'ai réfléchi à d'autres destinations ...  
L'année 2011 verra la Conférence du jeune barreau poursuivre son voyage de compréhension au Proche-Orient.

A n'en pas douter, une destination idéale.  
Nous entamerons notre voyage par une incursion en Syrie, et ses merveilles ancestrales.  
Nous irons ensuite à la découverte du pays des Cèdres.  
Nous profiterons d'un climat idéal (quand il ne fera pas encore trop chaud ...) pour visiter ce haut lieu de culture, pour rencontrer toutes les communautés, toutes les tendances de ce microcosme du Proche-Orient.

Nous serons accueillis ici et là par différentes instances et par nos autorités diplomatiques. Nous ferons, à n'en pas douter, des rencontres intéressantes et retrouverons déjà Antoine Delcourt, un ancien secrétaire de la Conférence du jeune barreau, actuel diplomate à Beyrouth.

Promis, nous nous reposerons aussi ... un peu.

L'objectif est clair : réunir les habitués du voyage mais aussi ouvrir ce voyage aux plus jeunes, en leur proposant un tarif préférentiel.  
Bloquez d'ores et déjà cette semaine et la date de présentation du voyage.

Le programme détaillé du voyage, disponible au secrétariat de la Conférence à partir du 24 septembre 2010, vous sera en effet exposé et remis le 7 octobre prochain au vestiaire des avocats. Il sera, à cette occasion, répondu à toutes les questions que vous seriez susceptible de vous poser au sujet du voyage. Il ne faudra pas tarder à vous inscrire car le nombre de places sera nécessairement limité.  
Je me fais déjà une joie de partager ces futurs beaux moments avec vous !

Renseignements complémentaires disponibles prochainement sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Photographies : Antoine Delcourt et Aurore Gilson



## “La réforme de 2010 en matière de copropriété”

Par Florence Desternes, avocat

La loi du 2 juin 2010 modifiant le Code civil afin de moderniser le fonctionnement des copropriétés et d'accroître la transparence de leur gestion a été publiée au Moniteur belge le 28 juin 2010. La nouvelle loi sera applicable à dater du 1er septembre 2010. Cette réforme, visant à moderniser le fonctionnement des copropriétés, à accroître la transparence de leur gestion et à renforcer la participation des copropriétaires, est de taille puisque ce sont pratiquement toutes les dispositions du Code civil en cette matière qui sont touchées.

Ce mini recyclage aura pour objectif de faire la lumière sur les modifications apportées par la réforme. Il sera présenté par Me Florence Desternes.

Celle-ci pratique le droit immobilier dans ses aspects civils et commerciaux. Elle possède une expérience importante dans la matière du droit de la copropriété, de la construction, du bail, des troubles de voisinage, etc.

Me Desternes est l'auteur de nombreux articles et conférences dans le domaine du droit immobilier.

# Mini recyclage la copropriété

+

Date : Le jeudi 23 septembre 2010 de 12h à 14h

Lieu : Palais de justice – Salle Cornil

## Participation aux frais

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB ) avec la référence « nom + prénom – Mini recyclage copropriété ».

## Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 20 septembre 2010,

via le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 518 85 61, en précisant vos nom, prénom et adresse électronique.

## Formation permanente

La participation au mini-recyclage donne droit à 2 points de formation permanente.

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice – Place Poelaert) au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



CAFE DE LA LOI

## Et pour vos finances, rendez-vous plutôt chez ING Privalis.

Pour vos entretiens officiels et moins officiels, vous avez vos propres adresses. Mais pour la gestion financière de votre affaire, nous vous recommandons de vous adresser à l'un de nos conseillers ING Privalis. Ce sont des spécialistes de premier plan en services bancaires et en

assurances adaptés au monde juridique. Terminez votre café et rendez-vous dans l'une de nos agences situées dans les palais de Justice ou toute autre agence ING. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un conseiller ING Privalis directement via [www.ing.be/privalis](http://www.ing.be/privalis)

[www.ing.be/privalis](http://www.ing.be/privalis)

**ING** 

# Week-end de détente

Au début de l'automne, des cris rauques et profonds retentissent dans la forêt...  
Le brame désigne à la fois le cri du cerf et la période du rut.



© Wildlife EKO - Jean Frédéric Speth

## Programme

### Vendredi 24 septembre

Arrivée aux hôtels vers 19h30 et léger buffet d'accueil vers 20h30 à l'Hôtel du Val de Poix (<http://www.levaldepoix.com>), d'où nous partirons, après un exposé explicatif, à l'écoute du brame du cerf en forêt de St-Hubert. La soirée se poursuivra ensuite au bar de l'hôtel.

### Samedi 25 septembre

Après le petit déjeuner, direction le Fourneau Saint-Michel où nous visiterons le Musée de la vie rurale en Wallonie puis, après un déjeuner typiquement campagnard, le Musée du fer et de la métallurgie ancienne. La journée se terminera par une balade en forêt dans le cadre du week-end des paysages et une visite du site de production du Maitrank Ridremont. Le dîner, à l'hôtel du Val de Poix, sera de nouveau suivi d'une soirée.

### Dimanche 26 septembre

Après le petit déjeuner, nous visiterons la ville et la Basilique de Saint-Hubert, au son des Cors de chasse, en plein cœur des festivités de la Confrérie des Bouchers de Saint-Hubert.



Participation aux frais

**Logement en appartement à l'hôtel de l'Abbaye\*\***

Place du Marché 18 – 6870 Saint-Hubert (061/61.10.23)

- Stagiaires : 150 €
- Membres de la Conférence : 165 €
- Non-membres de la Conférence : 180 €

**Logement en chambre double à l'hôtel du Val de Poix\*\*\***

Rue des Ardennes 18  
6870 Poix-Saint-Hubert (061/61.12.81)

- Stagiaires et Membres de la Conférence : 205 €.
- Non-membres de la Conférence : 230 €

Arrangements spécifiques (enfants, chambres single moyennant supplément) sur demande.

Les prix comprennent le logement en chambre double, les petits déjeuners et les repas du vendredi soir, samedi midi, samedi soir ainsi que l'organisation des activités et différents droits d'entrée. Ils ne comprennent ni le transport ni les boissons (hors forfait repas), ni le déjeuner du dimanche midi (libre).

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence «nom+prénom - week-end St-Hubert».

Comme chaque année, la Conférence vous convie à son traditionnel week-end de détente qui se déroulera du **vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2010** dans les Ardennes belges, au Pays de Saint-Hubert, à l'écoute du brame du cerf et à la découverte de la vie rurale.

-----  
Afin de pouvoir accueillir le plus de participants possibles, nous avons réservé une quinzaine de chambres doubles dans un hôtel confortable ainsi qu'un appart-hôtel très proche pouvant accueillir une quinzaine de personnes pour un prix moins élevé.

## Inscriptions

L'inscription préalable est obligatoire et doit être faite via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) pour le 15 septembre 2010 au plus tard. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au 02/519.85.61. Merci de préciser vos nom, prénom, type de logement souhaité ainsi que votre numéro de gsm. Le nombre de participants est limité à la capacité d'hébergement. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre des paiements.

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) contactez le secrétariat de la Conférence au 02/508.66.43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

# Accueil des stagiaires

Tradition désormais bien ancrée, le début de l'année judiciaire est l'occasion pour la Conférence du jeune barreau d'accueillir, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, les nouveaux stagiaires fraîchement inscrits.

Que votre prestation de serment se déroule en septembre ou en octobre, rejoignez-nous le vendredi 8 octobre prochain dès 13h30 (rendez-vous au vestiaire).

L'après-midi sera l'occasion pour nos nouveaux confrères de visiter les greffes et salles d'audience, d'obtenir tous les renseignements utiles à leur nouvelle profession et de se voir présenter les différents services offerts aux avocats. Ils pourront également assister à un exercice de plaidoirie semblable à celui qu'ils devront présenter dans le cadre des obligations du stage.



## Inscriptions

L'inscription pour l'après-midi d'accueil est gratuite mais doit être faite via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be), pour le mercredi 6 octobre 2010 au plus tard.

# «Samedi» de la musique

Après le franc succès de l'édition 2009, la Conférence innove encore et vous propose le désormais traditionnel Samedi de la Musique... un vendredi !

Dans la continuité de la journée d'accueil des stagiaires, qui se poursuivra au Mirano pour le dîner et la soirée, le jeune barreau vous propose de découvrir les talents de nos nombreux confrères musiciens amateurs ou avertis.

Le programme musical débutera vers 18h par de la musique de chambre et de la musique classique dans un salon adapté, pour évoluer vers le jazz en cours de soirée et terminer par de la folk, du rock et de l'electro avant de laisser place à la soirée dansante.

Comme chaque année, le « Samedi » de la musique est à la recherche de nouveaux talents, n'hésitez pas à proposer votre contribution musicale (les accompagnants « non-avocats » étant évidemment les bienvenus) en contactant Me Benjamin Venet ([b.venet@avocat.be](mailto:b.venet@avocat.be))



## Date et lieu

vendredi 8 octobre, à partir de 18h – Mirano (Chaussée de Louvain 38, 1210 Bruxelles)

## Participation aux frais

5 EUR à payer sur place (accès gratuit en cas d'inscription au dîner d'accueil des stagiaires)

# Dîner d'accueil des stagiaires

Le dîner d'accueil des stagiaires aura également lieu au Mirano. Ce dîner, qui débutera dès 20h, sera, pour tous les stagiaires de première année et leurs confrères plus expérimentés, l'occasion de faire connaissance dans une ambiance décontractée. Il est de tradition que le maître de stage accompagne son nouveau stagiaire pour qui la participation est gratuite... Mais, en tout état de cause, et comme chaque année, un effort particulier a été fait afin de proposer des prix raisonnables aux plus jeunes. Rejoignez-nous nombreux!



## Inscriptions

Inscription au dîner pour le 6 octobre 2010 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), ou éventuellement par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be), ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

## Participation aux frais

- Stagiaires de 1<sup>ère</sup> année membres de la Conférence du jeune barreau : gratuit
  - Stagiaires de 1<sup>ère</sup> année non-membres de la Conférence du jeune barreau : 25 €
  - Stagiaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année membres de la Conférence du jeune barreau : 30 €
  - Stagiaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année non-membres de la Conférence du jeune barreau : 35 €
  - Membres de la Conférence du jeune barreau (avocats non stagiaires et membres affiliés) : 40 €
  - Non-membres de la Conférence du jeune barreau : 45 €
- Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – dîner accueil »

La cotisation (15 € pour les avocats stagiaires) pourra éventuellement être réglée directement sur place

# Soirée Mirano

En l'honneur de nos nouveaux confrères, la Conférence vous offre la première soirée Mirano de cette année judiciaire.

Les avocats et leurs amis y sont les bienvenus (deux invités par avocat).

Entrée gratuite le 8 octobre à partir de 23h30



## Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

# Portes ouvertes

Le Barreau de Bruxelles ouvre ses portes le  
16 octobre 2010

« Un avocat, c'est quelqu'un qu'il faut voir  
avant pour éviter les ennuis après »

Partant du constat que l'avocat reste une  
figure éloignée et méconnue du justiciable,  
l'O.B.F.G. travaille pour le rendre plus familier  
et pour faire comprendre aux justiciables  
que la vocation première de tout avocat  
est de défendre les libertés et les valeurs  
individuelles.

C'est dans ce même esprit que le Barreau  
de Bruxelles a souhaité ouvrir ses portes et  
informer le public dans un climat ludique et  
convivial.

La Conférence du jeune barreau s'associe  
pleinement à ce projet et participe  
activement à la préparation de cette journée  
qui sera l'occasion d'accueillir les familles, et  
favorisera les initiatives destinées à améliorer  
l'écoute et le dialogue entre l'avocat et son  
client.

Au cours de cette journée, les avocats  
assureront les traditionnelles visites du palais  
(en ce compris les sous-sols et la coupole),  
les procès fictifs (reprenant des thèmes  
d'actualité) et donneront des informations  
et des consultations juridiques (tables  
d'information et de consultation dans la salle  
des pas perdus).

Outre les procès fictifs, des ateliers de  
médiation se tiendront afin d'informer les  
citoyens sur cette autre forme de règlement  
des conflits.

Les plus jeunes pourront participer à des  
ateliers de plaidoiries et auront également  
l'occasion d'être les acteurs de procès fictifs  
et de participer à des ateliers et concours de  
dessins.

Notez déjà cette date à votre agenda et  
venez nous rejoindre en famille. La réussite  
de cette journée dépendra pour beaucoup  
de la mobilisation et de l'implication des  
avocats.

Ceux qui souhaitent participer à l'une des  
tables d'information et de consultation ou  
qui sont prêts à guider les visiteurs peuvent  
prendre contact avec Valérie Vandiest :  
v.vandiest@vanlint-law.be

# Place aux enfants

Le 16 octobre 2010, la ligue des familles  
organise « Place aux enfants » qui s'intègre  
cette année dans le cadre des portes  
ouvertes du Palais.

Cet événement permet aux plus jeunes de  
venir découvrir le Palais de justice qui leur  
est ouvert à cette occasion.

La Conférence du jeune barreau s'associe  
à cet événement en organisant une visite  
guidée du palais et de différentes salles  
d'audience.

Les enfants pourront également participer à  
un procès fictif afin de mieux comprendre les  
rouages de notre système judiciaire.

Lieu et heure(s)

Palais de justice de Bruxelles.

Deux groupes : l'un de 10h30 à 12h et l'autre  
de 14h à 15h30.

Rendez-vous est donné à l'entrée du Palais.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus  
tard le jeudi 11 octobre 2010 via le site  
internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement  
possible de s'inscrire par e-mail à l'adresse  
[inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au  
secrétariat de la Conférence au :  
02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail  
ou fax, merci de préciser votre nom, prénom  
et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou  
téléphonez au secrétariat de la Conférence  
du jeune barreau de Bruxelles (Palais de  
justice – Place Poelaert) au n° 02 508 66 43,  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Participation au frais

La visite et le procès fictif sont gratuits.



# Mini recyclage Droit de la circulation

“Actualités récentes en matière de droit de la circulation routière”

Par Me Bernard Dewit, avocat au barreau de Bruxelles

La Conférence du jeune barreau offre aux praticiens du droit de la circulation routière une occasion unique de faire le point sur les dernières évolutions en la matière.

Ce mini recyclage sera présenté par Me Bernard Dewit, avocat au barreau de Bruxelles. Celui-ci est notamment spécialisé dans les matières du droit des assurances et de la responsabilité civile.

Il est l'auteur de nombreuses publications et, entre autres, de l'indispensable chronique de jurisprudence en matière de circulation routière.

+

Date et lieu :

Le mardi 19 octobre 2010 de 12h à 14h

Palais de justice – Salle Cornil

## Participation aux frais

Membres de la Conférence : 20 €, Non membres : 30 €,

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €

*(Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage)*

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – Mini recyclage circulation ».

## Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 15 octobre 2010,

via le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 518 85 61, en précisant vos nom, prénom et adresse électronique.

## Formation permanente

La participation au mini-recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice – Place Poelaert) au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Collection Patrimonia *cum fratre*

### L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER PRIVÉ

Questions juridiques et fiscales

Th. Blockerye, Ph. De Page, Th. Denotte, I. Richelle, P.-O. van Caubergh



Édition 2010 - 162 pages - 62 €

Collection C.U.P.

### RELATIONS FAMILIALES INTERNATIONALES

L'actualité vue par la pratique

Sous la direction de P. Wautelet  
Fl. Collienne, H. Englert, C. Henricot  
S. Pfeiff, P. Wautelet



Édition 2010 - 264 pages - 72 €



ANTHEMIS

T. +32 (0)10 39 00 70 F. +32 (0)10 39 00 01 [info@anthemis.be](mailto:info@anthemis.be)

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)

# Expo "Ensor démasqué"

Le 20 octobre 2010  
Espace culturel ING

La Conférence du jeune barreau vous emmène à la découverte de l'univers original de l'un des plus grands artistes belges du XX<sup>ème</sup> siècle, tout au long de l'exposition « Ensor démasqué » organisée par ING.



L'Intrigue, James Ensor, KMSKA © Lukas – Art in Flanders vzw  
© Sabam, reproduit avec l'aimable autorisation de ING

*Ensor démasqué* emmène le visiteur dans l'atelier de l'artiste en lui faisant découvrir sa pensée et son évolution artistique. L'exposition s'articule autour de trois grands thèmes.

Dans un premier temps, celle-ci montre qu'Ensor était l'un des plus grands peintres réalistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Ses natures mortes, portraits, tableaux de genre moderne et dessins prouvent qu'il voulait et pouvait rivaliser avec les maîtres anciens et ses contemporains. Pour l'illustrer, l'exposition présente une sélection exceptionnelle d'œuvres majeures comme *La mangeuse d'huîtres* ou *Le salon bourgeois*.

L'exposition s'intéresse ensuite de plus près au volet le plus original et le plus novateur de l'œuvre d'Ensor : ses fameux tableaux grotesques et ses masques, avec des chefs-d'œuvre comme *L'étonnement du masque Wouse*, *L'intrigue* ou *Squelettes se disputant un pendu*.

Ce sont enfin de multiples photos, documents d'archives, cahiers d'école, brouillons presque indéchiffrables ou réflexions jetées sur papier et raturées qui sont exposés, autant d'inédits qui illustrent en images et en mots la cohérence de la bouillonnante trajectoire artistique d'Ensor. Outre les 65 tableaux, sont exposés plus de 150 dessins constituant la clé des œuvres connues d'Ensor.

James Ensor enfin démasqué !

Les visites, commentées par des guides professionnels spécialement réservés pour cette activité, s'effectueront par groupes de quinze personnes et débiteront à 19h30. Elles seront suivies, pour ceux qui le souhaitent, d'un dîner au restaurant « Le Petit Palais ».

Le nombre de places étant strictement limité, réservez-les dès maintenant via le site du jeune barreau ou par e-mail à l'adresse [inscription@cjbb.be](mailto:inscription@cjbb.be), en précisant votre participation éventuelle au dîner.



## Renseignements pratiques

Lieu : Espace culturel ING,  
Place Royale, 6 à 1000 Bruxelles.

Date & heure : Le 20 octobre 2010  
– rendez-vous à 19h  
(départ des visites à 19h30 précises)

## Prix :

Visite : 10 € - dîner : 40 € (à confirmer)  
Paiement au compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – expo ensor ».

Date limite de réservation :  
30 septembre 2010.

# Déjeuner avocats magistrats

La Conférence du jeune barreau a le plaisir de renouveler, cette année encore, la tradition de ce déjeuner. Avocats et magistrats s'y retrouveront dans une ambiance informelle et détendue.

Ne manquez pas l'occasion de venir faire plus ample connaissance avec d'autres acteurs du monde judiciaire.

+

## Date et lieu :

Jeudi 21 octobre 2010 à 12h30 au vestiaire des avocats du Palais de justice de Bruxelles, place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles

## Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire au plus tard pour le 15 octobre 2010.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

## Participation aux frais :

Le prix du déjeuner est fixé à 25 EUR à verser préalablement au compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 - IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB en précisant vos nom et prénom et la référence « déjeuner avocats-magistrats ».

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

## LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE DE VOTRE RENTRÉE !

Ces ouvrages sont disponibles sur Strada lex dès leur parution  
**strada**  
lex  
[www.strada.be](http://www.strada.be)



### DROIT MÉDICAL ET BIOMÉDICAL

Gilles Genicot  
Édition 2010 | 864 p. | 125,00 €

Intègre la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé

### DROIT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

Yves-Henri Leleu  
2<sup>e</sup> édition 2010 | ± 830 p. | 185,00 €



Septembre 2010

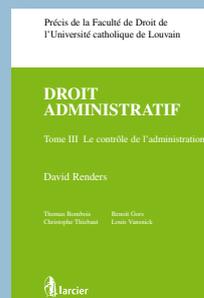


### CONTENTIEUX EUROPÉEN

Melchior Wathelet  
Édition 2010 | ± 730 p. | 125,00 €

Septembre 2010

Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège



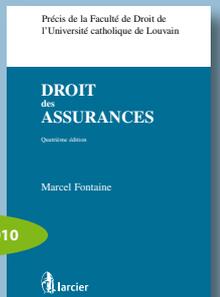
### DROIT ADMINISTRATIF

Tome III - Le contrôle de l'administration  
David Renders

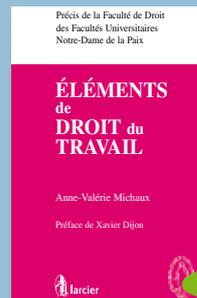
Édition 2010 | 496 p. | 150,00 €

### DROIT DES ASSURANCES

Marcel Fontaine  
4<sup>e</sup> édition 2010 | 656 p. | 180,00 €



Septembre 2010



### ÉLÉMENTS DE DROIT DU TRAVAIL

Anne-Valérie Michaux  
Préface de Xavier Dijon  
Édition 2010 | 448 p. | 110,00 €

Septembre 2010

Collection Précis de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain



## Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve  
☎ 0800/99 613 • 📠 0800/99 614 • [commande@deboeckservices.com](mailto:commande@deboeckservices.com)

[www.larcier.com](http://www.larcier.com)

# Perspectives Quel avenir pour le Palais de justice de Bruxelles ?

Suite à la manifestation du 1<sup>er</sup> juin 2010, et aux événements tragiques qui ont endeuillé le monde judiciaire, La Conférence a voulu consacrer le premier dossier de cette nouvelle année judiciaire à un sujet d'actualité touchant tous les acteurs de la justice, et suscitant de nombreuses réactions : l'avenir du Palais de justice de Bruxelles.

Après un regard sur le passé du Palais, les projets d'avenir sont évoqués par le Ministre de la justice, Stefaan De Clerck.

Nous avons souhaité recueillir aussi les points de vue des instances ordinales bruxelloises, par la voix de Me Michel Vlies, dauphin de l'Ordre, et de Me Alex Tallon, ancien bâtonnier de l'Ordre néerlandais, tandis que le nouveau président du Vlaams Pleitgenootschap, Me Yves Lemense, donne également son avis. Monsieur Benoît Dejemepe, conseiller à la Cour de cassation et président de la commission des Bâtiments, nous livre enfin ses réflexions.

Bonne lecture !



## Le Palais de Joseph Poelaert : Thémis au cœur de la Cité.

par Jérôme de Brouwer

« Le Palais de Justice de Bruxelles est dans l'état le plus déplorable, que véritablement il ne mérite plus le nom de Palais »<sup>1</sup>. Nous sommes en 1848. C'est par ces mots que le député d'Anethan s'adressait au ministre de la Justice. Qu'il y eût urgence à entreprendre la rénovation de l'édifice dédié à l'exercice de la justice, et qu'il fallût en étendre la surface, ce constat était partagé dès la décennie 1840 par l'ensemble de la magistrature bruxelloise comme par la classe politique. A cette interpellation du sénateur d'Anethan, le ministre de la Justice concédait que « dans plusieurs de ses parties, c'est un véritable bouge, qui n'est pas digne des magistrats qui l'occupent ». On avait pourtant inauguré un nouveau palais de Justice une vingtaine d'années plus tôt, sous le règne de Guillaume Ier. Il s'agissait d'une construction de style néoclassique, édifiée à l'emplacement de l'ancien collège jésuite de Bruxelles, en contrebas du Sablon. Mais le député d'Anethan ne songe pas alors à dédier à Thémis un monument d'architecture hors norme, il ne songe qu'à faire du neuf avec de l'ancien. On rafistolera, en y rajoutant différents éléments de construction. Même si on est bien conscient que ce ne sera que provisoire.

Mais dix ans plus tard, la perspective semble avoir radicalement changé. L'état des caisses de l'Etat aussi ? Il semble en effet que le retour à la prospérité économique – après la crise des années 1845-1855 – autorise des projets plus ambitieux. L'achat de terrains appartenant à la famille de Mérode, situés en bordure de la rue aux Laines, dégage un vaste espace, sur un plateau dominant la ville. On y ajoutera plusieurs hectares de quartiers populaires, à exproprier. Ce qui s'esquisse surtout, c'est l'importance que le gouvernement accorde à un édifice qui se doit de représenter l'un des piliers des institutions belges, mais aussi la prospérité elle-même de la Belgique.

Comme d'autres monuments et édifices publics, il doit refléter l'orgueil d'un petit Etat dont le développement industriel et commercial est très important. Celui qui est alors ministre de la Justice, Jules Bara, se défend à la Chambre : « Nous sommes assez riches pour consacrer quelques millions en un siècle à laisser des traces de notre architecture (...) Quant à moi, Messieurs, si petite que soit ma part dans l'érection du Palais de Justice de Bruxelles, c'est un des actes dont je m'honore le plus ; car ainsi que l'a fort bien dit M. Anspach, ce monument sera le plus beau, pour ne pas dire le seul du 20ème siècle »<sup>2</sup>. Anspach, le bourgmestre de Bruxelles, dans un enthousiasme extrême s'était exclamé un peu plus tard : « Quant à moi, je fais un vœu personnel, je ne sais s'il sera partagé par le Conseil [communal] : je désire que la dépense soit la plus grande possible. La ville est liée pour un sixième : je désire que ce sixième lui coûte aussi cher que possible, pour que le Palais soit digne de sa destination et de la ville où il s'élève »<sup>3</sup>.

Le triomphe de la justice. La Belgique dans tout l'éclat de sa prospérité, à travers ses monuments. L'inauguration du nouveau Palais de Justice, le 15 octobre 1883, après plus de quinze années de travaux, constitue sans doute l'une des pages les plus remarquables de la représentation de la Justice par elle-même. Parmi d'autres, Charles Faider, procureur général près la cour de cassation, en s'adressant au roi : « Que dirais-je donc, Sire, de ce Palais ? Il est le type de notre admirable civilisation qu'expriment deux formules bien simples : 'universalité de la justice', 'égalité devant la justice' ». Ou encore, consacrant la Belgique comme le « royaume des juges » : « Le roi a voulu s'associer à la magistrature pour montrer à la nation qu'il y a deux bases inébranlables de l'ordre social : le pouvoir royal rendu perpétuel par l'hérédité, le pouvoir judiciaire rendu permanent par l'inamovibilité »<sup>4</sup>.

Le caractère brillant des cérémonies et cette expression grandiloquente d'une foi inébranlable dans le rôle de l'institution judiciaire cachait pourtant des divisions profondes. Celle qui opposait les libéraux aux catholiques, bien sûr.

L'œuvre de Poelaert était considérée comme une initiative libérale, et les journaux catholiques ne manquèrent pas de critiquer une construction dont leurs rivaux politiques étaient à l'origine : « la mission du Palais Poelaert [...] est d'insulter à la pensée religieuse », s'exclamait par exemple Le Courrier de Bruxelles<sup>5</sup>. Ou encore, dans Le Bien Public : « (...) c'est donc la cathédrale du principe humain contre la cathédrale du principe divin qu'on a voulu édifier. C'est à une prétendue religion laïque, au culte de Thémis païenne, que l'on a élevé un temple, à l'instar des temples de l'irréligion maçonnique, sans doute. Il est odieusement ridicule de diviniser ainsi la pauvre justice humaine, si variable, si incertaine, si ondoiyante... »<sup>6</sup>. Aux critiques des catholiques, il faut ajouter le mécontentement des magistrats de province. Invités à se rendre aux fêtes de l'inauguration, ils se sentirent blessés de ne pas avoir été invités à la Cour, alors qu'on y invitait traditionnellement les officiers de la garde civique ou de l'armée. Ils se plainquirent de même « des façons hautaines et peu accueillantes de l'hospitalité des corps judiciaires bruxellois »<sup>7</sup>. Mais à côté de l'expression du clivage idéologique traditionnel entre catholiques et libéraux, ou des susceptibilités d'une partie du monde judiciaire, il y eut un autre événement qui jeta une ombre sur la représentation d'une justice idéalisée. La population bruxelloise, invitée à son tour à admirer les lieux immédiatement après les cérémonies officielles, étreinta les lieux à sa façon. « La populace bruxelloise a dépassé pour la circonstance sa mesure de sauvagerie habituelle », rapporta La Gazette.

1 Annales Parlementaires, Chambre des Représentants, 1847-48, p.570.

2 Annales Parlementaires, Chambre des Représentants, 1872-73, p.1394.

3 Bulletin du conseil communal de Bruxelles, t.2, 1874, p.131.

4 La Belgique Judiciaire, t.41, n°83, 18 octobre 1883.

5 Le Courrier de Bruxelles, 17 octobre 1883.

6 Le Bien Public, 18 octobre 1883.

7 La Gazette, 11 octobre 1883.

« Toutes les portes étant ouvertes, à l'exception de la Cour de cassation, une horde de sauvages a envahi toutes les salles, où elle a commis des dégâts sans nombre. A la cour d'assises, des vauriens en sabots ont lacéré à coups de couteau les sièges réservés à la cour et au jury. (...) Les allumettes ayant servi à allumer les pipes ont été jetées encore enflammées sur les meubles ; les pupitres ont été renversés ; des stores et des tentures ont été arrachés ; les sonneries électriques ont été démantibulées, on a brisé deux grandes glaces. Enfin quelques voyous ont fait des ordures dans tous les coins du nouveau bâtiment »<sup>8</sup>. Le National, aveuglé par l'œuvre grandiose, ou alors peu au fait des réalités économiques et sociales du temps, fit part de sa tristesse et de son découragement : 'pour une fois que l'on convie un peuple civilisé à admirer ses beautés et ses richesses, qui sont à lui, à la nation entière, il ne sait à quelles déprédations se livrer »<sup>9</sup>. Manifestement, tout le monde ne partageait pas la même idée de la justice, de la civilisation ou encore des beautés architecturales. Notons que les quotidiens ne précisaient pas si ces « sauvages » pratiquaient l'idiome particulier des Marolles, et s'ils saccageaient les lieux en maudissant à grands cris le schieven architecte qui avait fait le malheur du quartier.

<sup>8</sup> La Gazette, 17 octobre 1883.

<sup>9</sup> Cité dans Le Bien Public, 17 octobre 1883.

## Rencontre avec Stefaan De Clerck, Ministre de la Justice

Entretien réalisé par François Collon et Catherine Delhez

Dans le cadre des réflexions actuellement menées sur l'avenir du Palais de justice de Bruxelles, nous souhaitons recueillir le point de vue du Ministre de la Justice.

Celui-ci est parti d'un constat : la délocalisation progressive des juridictions hors du Palais ne fut pas le résultat d'un plan d'ensemble concerté. Au contraire, les choses se sont faites de façon un peu anarchique au cours des années, au contraire d'autres villes comme Anvers, Mons, Gand, ou Liège, sans qu'il n'y ait eu, d'ailleurs, de véritables réactions des professionnels de la justice. À Bruxelles, ce sont surtout les promoteurs immobiliers qui ont géré le développement des nouveaux bâtiments affectés aux juridictions.

Maintenant, que faire ? Il est indéniable qu'il y a des problèmes dans le Palais, tant au niveau de la sécurité que des possibilités financières et techniques disponibles pour la modernisation du bâtiment (en raison notamment des contraintes posées par la Commission des Monuments et Sites).

Le but à présent est de concevoir un véritable projet à long terme, un plan d'ensemble pour le Palais et la place Poelaert, au travers d'une large concertation. Dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, le Ministre, avec la Régie des bâtiments, a lancé cet été un concours international, dont le but est de développer un projet d'urbanisme et d'architecture pour le Palais de Justice (pour tout renseignement complémentaire à ce sujet : <http://www.brusselscourthousecontest.be/>). Cette future destination du Palais de Justice doit tenir compte du bâtiment en tant que monument et de la signification de cet endroit dans un contexte contemporain. Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer : architectes, magistrats, et bien entendu les avocats.



Un jury composé de magistrats, de la régie des bâtiments, de représentants du SPF justice, d'architectes, de la région et de la Ville de Bruxelles, sélectionnera les projets les plus intéressants. L'idée est que ce concours livre des résultats pour la fin de l'année 2010. Sur base de ces résultats, les responsables politiques pourront prendre des décisions.

Pour l'instant, rien n'est encore décidé. Le Ministre n'exclut pas qu'une partie des juridictions actuellement délocalisées réinvestissent le Palais, tout comme il est possible que les juridictions correctionnelles en sortent et que le bâtiment reçoive une affectation totalement différente, en devenant par exemple un centre de congrès.

À ce stade, des mesures provisoires ont été prises pour le Palais, limitées notamment au niveau des juridictions correctionnelles, par la mise en place du système « box in the box » : quelques salles seront hautement sécurisées, avec un circuit totalement séparé pour les détenus, et ce à bref délai, afin que les intervenants puissent travailler dans de bonnes conditions en attendant une solution définitive.

À ce sujet, il a beaucoup été question récemment de la nouvelle prison à Haren, et du projet d'y aménager des salles d'audience correctionnelles et d'assises. Selon Monsieur De Clerck, il est utile d'avoir une infrastructure à proximité de cette nouvelle prison, disposant d'une chambre du conseil, d'une chambre des mises en accusation et, le cas échéant, une salle d'audience sécurisée pour des audiences correctionnelles ou d'assises dites « à risques ». L'objectif n'est certainement pas de délocaliser l'ensemble des juridictions correctionnelles vers Haren, mais bien d'avoir la possibilité d'organiser des audiences exceptionnelles dans un

## Questions-réponses à Michel Vlies, dauphin de l'Ordre

### Délocalisation des fonctions juridictionnelles du Palais : pour ou contre ? pourquoi ?

lieu adéquat, par exemple dans le cadre de procès liés au terrorisme, ou de procès d'une ampleur particulière, pouvant relever d'autres arrondissements judiciaires (on pense au procès Dutroux).

En conclusions, le Ministre de la Justice souligne que la symbolique du Palais et de la place Poelaert est indéniable. Il faut donc prendre le temps d'écouter tous les acteurs : professionnels de la justice, mais aussi de l'urbanisme, afin d'évaluer sereinement les possibilités qui sont à notre disposition. L'objectif est d'avoir une justice contemporaine, dans des conditions de travail acceptables pour tous.



Résolument contre et, au-delà bien entendu de la nécessité de préserver la symbolique, pour une raison d'accès à la justice.

La justice, hormis dans quelques cas très simples, ne peut se passer de l'avocat et celui-ci a un coût, essentiellement, aujourd'hui encore, pris en charge par les justiciables eux-mêmes.

Tant l'évidence que l'expérience issue de ces dernières années nous apprennent que la délocalisation, partielle mais de plus en plus large, des juridictions conduit à des difficultés d'organisation dans le chef de nos confrères, incapables désormais d'assumer en une matinée les tâches qu'ils pouvaient remplir naguère. L'augmentation du temps de déplacement et les aléas liés à celui-ci se traduisent nécessairement par une augmentation de la charge de travail de l'avocat et, par là, de la charge financière des dossiers dans le chef des clients.

Délocaliser revient à rendre la justice plus coûteuse.

### La fonctionnalité d'un lieu de justice doit-elle primer sur la symbolique ?

Pourrait-on songer un seul instant à un monde dépourvu de ses symboles ?

Du reste, fonctionnalité et symbolique sont-elles vraiment inconciliables ?

Le palais est et reste adapté à une organisation rationnelle des audiences.

Il l'est sans doute moins à celle des greffes.

Ne pourrait-il pas être, simplement, mais essentiellement, un lieu de rendez-vous judiciaire, centralisant les audiences et constituant, grâce à un apport informatique enfin réel, la plaque tournante de toutes les phases d'un procès ?

### Comment assurer la sécurité de tous ?

Ne nous voilons tout d'abord pas la face. Le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais et le meilleur moyen d'assurer une sécurité satisfaisante pour tous est de ne pas lésiner sur les moyens humains. Au-delà, songeons un seul instant au fait qu'il est tout à la fois plus aisé et moins coûteux de sécuriser un lieu unique que de multiples lieux disséminés dans une grande ville.

Certes, une sécurisation efficace du palais est de nature à entraîner quelques changements d'habitudes, ne serait-ce qu'en raison de la nécessité de fermer à tous nombre d'accès actuels au bâtiment ou encore d'imposer aux professionnels qui s'y rendent régulièrement de se faire reconnaître.

L'exemple du palais de justice de Paris ne peut cependant que nous conduire à constater qu'il ne s'agirait de mettre en place qu'une organisation somme toute fort simple.

## Questions-réponses à Me Alex Tallon

stafhouder NOAB 2008-2010

### Délocalisation des fonctions juridictionnelles du Palais de Justice. Pour ou contre ?

C'est une bonne question, car le débat n'a jamais véritablement eu lieu. J'ai commencé le barreau en 1981, et à cette époque la plupart des juridictions se trouvaient au Palais de Justice. Il est certain que cela n'est plus possible aujourd'hui. Le déplacement de différentes juridictions s'est effectué au fur et à mesure. Il s'agit de décisions ponctuelles qui ne répondaient pas nécessairement à un besoin réel, et ne rencontraient bien souvent pas des problèmes soulevés aujourd'hui, comme par exemple ceux liés à la sécurisation de certaines audiences. Il convient de constater que cet éparpillement des juridictions et de leurs audiences donne l'image d'un Palais de Justice qui est abandonné, qui n'est plus un lieu de Justice. De plus, cela ne facilite pas le travail des avocats.

Le Palais de Justice doit conserver une place centrale. Une réflexion doit avoir lieu sur la conservation de ce rôle central du Palais. Certaines juridictions, ou en tout cas leurs audiences, devraient pouvoir revenir au Palais. Dans ce sens, un master plan semble indispensable pour qu'on repense l'organisation des greffes et salles d'audience des différentes juridictions, en maintenant le Palais de Justice dans son rôle central. Cela ne peut se faire sans dégager les moyens nécessaires pour que le Palais de Justice soit rénové et adapté aux besoins actuels et aux possibilités qu'offre la technologie moderne.

### La fonctionnalité d'un lieu de justice doit-elle primer sur la symbolique ?

Les deux sont importants. Pour ceux qui y travaillent, la fonctionnalité est importante. Il faut donc aménager le Palais de Justice de manière à permettre aux magistrats, aux greffiers, au personnel, de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Cette fonctionnalité n'est pas nécessairement antinomique à la

symbolique qui doit s'attacher à la fonction judiciaire. Les priorités fonctionnelles ne doivent pas supprimer la symbolique, qui est essentielle à l'œuvre de justice, même si nous n'en avons pas toujours la conscience immédiate. Pour tout citoyen, se présenter devant un juge est un moment important, et cela quelque soit la juridiction devant laquelle il doit se présenter. Les décisions du juge ont souvent un impact important dans sa vie. On ne peut reléguer les décisions judiciaires à des produits de supermarché. Il faut que par la symbolique le justiciable comprenne que la société attache une importance particulière au fait qu'il se soumet au jugement des hommes et, surtout, qu'ainsi il accepte les décisions de justice. Cette symbolique doit évidemment aller de pair avec la qualité des décisions rendues.

### Comme assurer la sécurité de tous ?

Les faits dramatiques qui ont entaché la fin de l'année judiciaire 2009/2010 au 4<sup>o</sup> Canton de Bruxelles ont démontré que l'impensable peut se produire n'importe où, n'importe quand, et pour n'importe quelle raison. Le master plan dont question ci-avant doit également inclure un volet sécurisation du Palais et surtout des audiences. Le Tribunal doit rester une place où le citoyen se sente en sécurité. Cette sécurité, ne l'oublions pas, est avant tout une sécurité juridique. La sécurité physique des différents intervenants est néanmoins une évidence. Il s'agit enfin d'assurer la sécurité de la société en empêchant à des criminels de s'échapper. Sur ce dernier point, il ne faut pas non plus dramatiser la situation. En utilisant les moyens nécessaires et à la condition d'une véritable volonté politique, notre actuel Palais de Justice peut parfaitement remplir son rôle, en toute sécurité.

## Interview de M. Benoît Dejemeppe,

conseiller à la Cour de cassation  
et président de la commission des  
Bâtiments.

### Quel est le pouvoir responsable de l'affectation du Palais de Justice ?

Il s'agit d'une compétence qui relève certainement du Ministre de la Justice. Il l'a peut-être, dans ce cas-ci, en partage avec celui qui est chargé des bâtiments publics mais il est clair que le Ministre de la Justice sera partie prenante à la décision.

### Il y a une désaffectation progressive du Palais de Justice ? Quelles en sont les causes ?

Au fil du temps, l'espace public à l'intérieur du Palais de Justice est devenu trop étroit pour l'exercice de toutes les compétences attribuées aux juridictions qui l'occupaient en manière telle que les juridictions ont dû progressivement immigrer ailleurs. Ce fut d'abord le cas du Parquet du Procureur du Roi vers l'ancien « QB13 », celui qu'on appelle aujourd'hui « Montesquieu », puis des tribunaux de commerce et du travail. Les immeubles qui entourent le Palais de Justice ont pour la plupart été vendus par l'Etat à des sociétés qui les ont rénovés et adaptés. La cause principale de cet « essaimage » reste toutefois l'impossibilité d'exercer toutes les fonctions de justice dans le Palais.

### La magistrature y a-t-elle été associée ?

Oui, mais surtout dans les modalités d'exécution. L'affectation du Palais n'ayant jamais fait l'objet d'un plan global, la magistrature n'y a, par la force des choses, jamais été associée.

### Vous paraît-il concevable qu'un jour la Cour de cassation, elle aussi, quitte le Palais ?

Ce n'est certainement pas inconcevable. D'ailleurs, lorsque l'on a commencé les travaux de réaffectation du « QB13 » la question a été posée de savoir si l'on ne déplacerait pas là l'administration de la Cour de cassation, étant entendu que les salles d'audience resteraient au Palais de Justice. En ce qui concerne la Cour



de cassation plus particulièrement, la question renvoie en effet à la fonction symbolique d'une telle Cour qui ne peut pas se permettre, du point de vue de l'organisation des pouvoirs dans un Etat, de siéger dans un container. Il y a une valeur symbolique à la Justice et le Palais remplit aujourd'hui ce rôle-là. D'une manière peut-être imparfaite certes, mais avant de trouver un autre symbole, il faudra vraisemblablement consentir à faire des investissements très considérables alors que nous disposons aujourd'hui d'un bâtiment qui peut remplir ce rôle.

## Questions-réponses à Yves Lemense, président du Vlaams Pleitgenootschap

Le Vlaams Pleitgenootschap est le pendant néerlandophone de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, et fêtera en 2011 ses 120 ans, ce qui donnera lieu à de nombreuses festivités.

### Délocalisation des juridictions : pour ou contre ?

Mon âme «romantique» regrette en quelque sorte le départ de certains services juridiques de notre cher Palais de Justice. Cela me rappelle le tout début de mon engagement dans la vie associative de notre Barreau. C'était particulièrement amusant de pouvoir expliquer aux nouveaux stagiaires que les flèches qui indiquaient «tribunal de commerce» n'étaient plus d'actualité...

Aujourd'hui cependant, les nouveaux comme les anciens avocats risquent d'être beaucoup moins présents au Palais de Justice proprement dit. C'est aussi un peu dommage, parce que je considère que le cœur de notre vie associative est notre cafétéria, unique en Belgique, un lieu de rencontre pour nos confrères style club anglais. Ceci étant, je suis tout de même sensible à certaines nécessités pratiques. Je dois reconnaître que le nouveau bâtiment du tribunal de première instance section civile est commode, pratique et confortable. Cependant, je suis pour un «grand nettoyage» du Palais de Justice, pour qu'il continue à assurer des fonctions de justice. Je regretterais une décision, ramenant le Palais à un musée ou, encore pire, l'hébergement de l'un ou l'autre ministère.

### Fonctionnalité ou symbolique ?

La fonctionnalité d'un lieu de justice doit évidemment primer sur la symbolique, mais on ne peut pas, pour moi, utiliser les excuses tirées de faiblesses de fonctionnalité pour supprimer la symbolique et notre passé historique. Par exemple, on a indiqué que l'ancien palais de justice n'était pas adéquat pour y tenir des séances correctionnelles, parce que la sécurité laisse à désirer. C'est probablement vrai, mais il est alors bizarre de constater que l'on choisit de transférer les séances civiles au nouveau bâtiment, plus simple à sécuriser. Parfois, j'ai l'impression que les excuses sont faites pour s'en servir. En présence d'un palais de justice unique, il faut avoir le courage de procéder à une rénovation profonde. Le minimum minimorum est pour moi que le palais continue à héberger la Cour de Cassation et la Cour d'Appel.

### Sécurité pour tous?

J'étais profondément ému et choqué, quand j'ai appris les événements de juin 2010. Nous vivons malheureusement dans une société qui subit parfois des actes totalement malsains, intolérables et cruels. Il est à mon avis assez naturel d'investir dans une protection des séances correctionnelles. Faut-il protéger les juridictions civiles dans cette même mesure? Aux Pays-Bas par exemple, on le fait. Le désavantage est pour moi que cela augmente l'image d'une justice peu accessible, et c'est ainsi que j'ai pu constater que certains juges de paix, à raison, sont hostiles à la transformation de leur lieu de travail en «caserne». Le drame de juin 2010, issu de la décision d'un malade, était probablement inévitable. Je suis cependant convaincu que le dialogue peut réduire l'agressivité. Je plaide pour la réintroduction des huissiers d'audience, qui peuvent ainsi interroger les gens quant aux raisons de leur présence, ce qui crée une certaine forme de contrôle social.



# GOFFIN & ASSOCIÉS

*Groupeement de Détectives Privés*

Avenue Pierre Curie, 85  
B-1050 BRUXELLES

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES SERVICES PROPOSES

### DROIT FAMILIAL

- . Enquêtes de moralité
- . Constats d'adultère
- . Recherches de personnes
- . Recherches successorales

### DROIT COMMERCIAL & INTELLIGENCE ECONOMIQUE

- . Solvabilité
  - Organisation d'insolvabilité
  - Engagements contractuels (contrats - recours – immobilier)
- . Interentreprises
  - Concurrence déloyale
  - Vols et détournements en entreprises
  - Organisation de sécurité administrative
- . Banque & Investissements
  - Recherche et Vérification origines de capitaux (Lois sur le blanchiment)
  - Solvabilité des investisseurs & plans d'investissements
  - Europe – Asie – Etats-Unis

### DROIT DU TRAVAIL

- . Gestion des ressources humaines
- . Vérifications C.V. - Etudes - Diplômes & Emplois
- . Absentéisme
- . Contentieux contractuels

### DROIT INTELLECTUEL

- . Protection des marques et des brevets  
*Contrefaçons & Marchés parallèles*

### MATIERE ASSURANCES

- . Inspection - Fraudes  
*IARD, auto, recours, plans de lieux, Dommages corporels*

### MATIERE INFORMATIQUE

- . Fraudes – Détournements – Hautes Technologies

08/2010

---

Tél. 02 346 61 05 • Fax. 02 345 47 11

*goffin.associés@skynet.be*

# Après-midi d'étude

## Le patrimoine intellectuel de l'entreprise

Protection des actifs incorporels  
de l'employeur et droits et  
obligations des travailleurs

Mardi 9 novembre 2010  
(lieu à préciser)

Le mardi 9 novembre 2010, la Conférence du jeune barreau vous propose une après-midi d'étude consacrée à une problématique se situant au confluent du droit du travail et des droits intellectuels : la protection du patrimoine intellectuel, au sens le plus large, de l'entreprise et les droits et obligations des travailleurs.

Source de tensions entre des droits et des intérêts souvent opposés, la question de la protection des actifs incorporels de l'entreprise présente un intérêt évident tant pour le théoricien du droit que pour le praticien du droit social ou le gestionnaire des ressources humaines mais n'est que rarement abordée de façon systématique.

La Conférence entend pallier cette lacune en vous invitant à examiner, sous la présidence conjointe de Me Emmanuel Cornu, avocat, et M. Jean-François Neven, conseiller à la Cour du travail de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL, les diverses facettes de cette problématique.

Des spécialistes des deux disciplines décortiqueront les droits et obligations respectifs de l'employeur et des travailleurs relatifs aux actifs intellectuels de l'entreprise et au savoir(-faire) acquis par les travailleurs en raison ou à l'occasion de l'exécution de leur contrat de travail. Ils analyseront la question de la cession des droits intellectuels du travailleur en faveur de l'employeur, la protection des secrets d'affaires, des bases de données et informations numériques de l'entreprise, les clauses de pérennisation du capital humain et, enfin, les questions d'actualité et de procédure en matière de concurrence déloyale tant pendant l'exécution qu'après cessation du contrat de travail.

## Programme

- 13.30 : Inscriptions
- 14.00 : Accueil, par **M. Cédric Lefebvre**, avocat, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
- 14.05 : Introduction, par **M. Emmanuel Cornu**, avocat, président de l'après-midi d'étude
- 14.15 : La cession des droits intellectuels du travailleur en faveur de l'entreprise : droits d'auteur, inventions brevetables, know-how, programmes d'ordinateur, bases de données par **M. Benoît Michaux**, avocat
- 14.45 : La protection des secrets d'affaires de l'entreprise, par **M. Vincent Cassiers**, avocat
- 15.15 : La protection des bases de données et informations numériques de l'entreprise, par **M. Olivier Rijckaert**, avocat, juge suppléant au Tribunal du travail de Namur
- 15.45 : Pause café
- 16.15 : La pérennisation du capital humain de l'entreprise au moyen de clauses contractuelles : validité et étendue des clauses de non concurrence, exclusivité, écolage, non-débauchage, ..., par **M. Emmanuel Plasschaert**, avocat
- 16.45 : La concurrence déloyale et le droit du travail: questions d'actualité et de procédure, par **M. Eric Carlier**, avocat
- 17.15 : Question time
- 17.30 : Conclusions, par **M. Jean-François Neven**, conseiller à la Cour du travail de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL, président de l'après-midi d'étude



### Inscriptions et paiements

Inscription pour le 5 novembre 2010 au plus tard via notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou en envoyant un e-mail à [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be)

Droit d'inscription comprenant la participation aux travaux et la pause café (sans ouvrage) :

avocats stagiaires membres de la Conférence et étudiants: 45 €  
membres de la Conférence et magistrats : 55 € - non-membres : 65 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en mentionnant la référence « Prénom + Nom - après-midi d'étude le patrimoine intellectuel de l'entreprise ». Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif.

### Formation permanente

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à cet après-midi d'études vaut 3 points. Cette après-midi d'études est également agréée par l'O.B.F.G.

Cette formation est par ailleurs reconnue dans le cadre de la formation permanente des magistrats (dont la participation – pour les magistrats professionnels – sera donc prise en charge par le SPF Justice. Chaque magistrat est toutefois invité à s'assurer au préalable que son inscription est bien prise en charge par le SPF Justice).

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

# L'assemblée générale

Le 23 juin 2010



La réception donnée à l'occasion de l'assemblée générale s'est déroulée dans le cadre bucolique du Chalet Robinson



Le 23 juin dernier, devant un parterre enthousiaste, s'est tenue la traditionnelle assemblée générale de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

15 heures 10, le président Marc Dal annonce l'ordre du jour et cède la parole à Marie Dupont, secrétaire rayonnante, à qui incombe la délicate tâche de nous remémorer les nombreuses activités que la Conférence a organisées lors de l'année judiciaire écoulée. Alliant humour, bons mots et sourires complices, Marie Dupont, évitant avec talent l'écueil de l'inventaire, conquiert la salle par son intelligence et sa bonne humeur. L'après-midi s'annonce souriante.

Vient le tour du trésorier, Dimitri de Béco. En fin pénaliste, il se réfère non pas à Henri De Page mais au Petit Robert pour définir la mission qui fut la sienne et nous fit découvrir les méandres de la finance occulte, des comptes offshore et des placements douteux de la Conférence. Conscient de sa responsabilité, Dimitri de Béco tenta de la diluer en pointant du doigt celui qui est, à ses yeux, le seul, unique et véritable responsable : Laurent Haverbeke, le trésorier-adjoint et démiurge des chiffres. L'un et l'autre seront acquittés à l'unanimité par une assemblée complice qui n'hésitera pas une seule seconde à approuver des comptes dont personne ne sait s'ils existent vraiment.

Marc Dal, « ému mais pas nostalgique », reprend alors la parole pour partager avec l'assemblée les souvenirs d'un mandat passé à la tête d'une Conférence qu'il sait plus vivante que jamais. Chacun sera remercié, avec talent et émotion, pour le travail accompli et le soutien apporté. A son tour, la salle saluera, par des applaudissements nourris, son président.

Trait d'union entre le passé et l'avenir, Cédric Lefebvre est invité, par la clameur de l'assemblée, à abandonner son titre de vice-président pour embrasser celui de président. Après avoir dévoilé quelques aspects de sa personnalité que l'on devine riche et remercié celles et ceux qui l'ont aidé et soutenu, Cédric Lefebvre annonce, dans son style inimitable, les chantiers et les activités qui nous attendent tout au long de cette année judiciaire : sports, débats, colloques, voyages et découvertes. Un programme varié et un brin décalé qui fait écho à la devise de la Conférence pour cette année judiciaire : le Jeune Barreau va vous étonner.

Le poste de vice-président ayant été laissé vacant, il convenait d'y suppléer et c'est avec espièglerie que Julie Feld pris la parole pour vanter les tourments passés d'un candidat diablement attachant, Xavier Dewaide. La plaidoirie fit mouche à en croire les applaudissements nourris qui s'ensuivirent.

Clou de cette assemblée, la présentation par James Cogels du téméraire candidat orateur de rentrée fut délicieuse. Avocat et cinéaste amateur réputé, James Cogels narra à l'assemblée les incroyables aventures de « Me Collon », enfant du barreau. Avec humour et tendresse, James Cogels a démontré que, sans hésitation aucune, François Collon était le candidat idéal pour occuper cette prestigieuse fonction et que toute concurrence était définitivement vaine. La salle ne s'y trompa pas et c'est sous des applaudissements sincères et le regard ému de sa famille que François Collon a été élu. Gageons dès à présent que l'on ne regrettera pas ce choix.

Cinq nouveaux commissaires ont fait leur entrée : Chloé Harmel, Alisa Laub, Muriel Bialek, Simon Menschaert et Jean-Sébastien Lenaerts. De nouveaux commissaires aux talents reconnus et appréciés et qui ont déjà pu démontrer leur attachement aux valeurs essentielles de notre profession et leur capacité à s'investir au bénéfice de la collectivité.

Au final, une assemblée conviviale illustrant la vitalité de notre barreau et une Conférence riche, plurielle et talentueuse qui porte en elle de belles espérances.

Bruno DESSART



# Les prix Cuvée 2010 Le Jeune et Janson

2010 aura été l'année des solitaires : sur 7 candidats, 3 solistes.

**Me Cavit YURT** ouvre les hostilités en sollicitant l'abolition de la confraternité. C'est une valeur creuse, une hypocrisie corporatiste entonne le plaideur, avant de changer de bord pour défendre cette notion, école de l'humilité qui assure l'égalité des partenaires de jeu. Un texte travaillé, des expressions ciselées. Tout est choisi et soupesé dans ce qui passe plus pour un discours, voire une proclamation de foi, que pour une plaidoirie.

**Mes Charles-Henri de la VALLEE POUSSIN** et **Gilles LAGUESSE** prennent le relais dans un litige opposant le Prince Philippe à son père, ce dernier venant d'abdiquer. Les deux candidats se sont-ils trompés de cénacle ? Leur intervention enjouée, qui promet certes aisance et talent, oscille néanmoins ici entre la

trivialité d'une Berryer, et la facilité d'une revue. Un avocat qui se moque de son client, un défendeur qui tape du poing sur la table... Et que vient faire Michel Daerden dans tout cela ?

Vient alors **Me Virginie VASSART**, défenderesse en solo de Kroll, cité pour avoir représenté Herman Van Rompuy en Adam de Michel-Ange. Elle nous rappelle, d'un ton simple et direct, les principes généraux de la liberté d'expression. Reste une incertitude sur la personne du demandeur et l'objet de son action, le public étant peut-être trop absorbé par la contemplation de la caricature litigieuse.

Les deux prix Boels 2009, **Nathalie FRANCOIS** et **Simon MENSCHAERT**, tentent de changer la donne. **Me FRANCOIS** demande à une AG de révoquer le président de leur ASBL, avocat de profession, pour avoir nui à l'image de l'association en défendant

un criminel raciste. Si les auditeurs ont dû se battre pour saisir la portée de sa demande, le style incisif et déterminé de **Me FRANCOIS** fut remarqué. **Me MENSCHAERT** a de la pratique, et cela se sent. Il était bon dans le bon rôle : défendre l'avocat qui défend. Mais pourquoi répéter les principes déjà dits et redits ? La chute aurait pu aisément être autrement grandiloquente.

Enfin, **Me Xavier PIETTE** vient solliciter l'abolition des pénalistes : ils sont inutiles, preuves à l'appui. C'est drôle, dit avec aisance, pleins de clichés faisant sourire l'assemblée. Un bon sketch par un bon comédien.

Certes, le talent n'a pas de prix, mais après délibération, le prix Le Jeune est attribué à **Me MENSCHAERT**, le prix Janson à **Me PIETTE**.

Vincent DEFRAITEUR



Pierre-Yves Thoumsin, Cédric Lefebvre et Mathieu Bernard

Rarement sans doute les Kinder Surprises n'auront joué un rôle aussi prépondérant dans une soirée de remise de prix... Suite aux exercices de plaidoiries présentés au cours de l'année judiciaire écoulée, huit candidats au prix Boels furent retenus : Mathieu Bernard,

Catherine de Bouyalski, Charles-Henri de la Vallée Poussin, Florence De Schryver, Pierre Geerinckx, Gilles Laguesse, Pierre-Yves Thoumsin, et Mathilde Rousseau.

À l'issue du discours de Cédric Lefebvre, ponctué par la distribution des fameux

## Dîner des prix Boels

Kinder aux assesseurs les plus assidus et/ou ayant contribué au renouvellement de notre profession par la naissance de futurs stagiaires promotion 2035, les prix furent attribués à Me Mathieu Bernard et Me Pierre-Yves Thoumsin. Félicitations !

# Les Annonces



## Besoin d'informations ? L'extranet du barreau de Bruxelles !

Vous recherchez des informations pour préparer vos audiences du lendemain. Vous devez joindre un substitut au Parquet. Vous cherchez un modèle de contrat de stage. Toutes ces informations et bien d'autres encore sont à votre disposition sur l'extranet du barreau. C'est gratuit, facile d'usage et très utile au quotidien.

Connectez-vous vite sur [www.barreaudebruxelles.be](http://www.barreaudebruxelles.be) et sélectionnez l'onglet « extranet ». Entrez votre login et votre mot de passe puis bon surf !

## Cours de néerlandais juridique 2010 – 2011

**Saint-Michel Langues vivantes**, cours du soir pour adultes, organise, à partir du **mardi 9 novembre 2010**, ses cours de **néerlandais juridique** donnés par des magistrats néerlandophones, conseillers près la cour d'appel d'Anvers et de Bruxelles.

Comme les années précédentes, nous prévoyons deux niveaux :

- **Niveau intermédiaire** : étude de dialogues employant le **vocabulaire juridique**, discussion de différents « cas » et jeux de rôles. La **conversation** est centrale. Elle offre la possibilité de revoir et d'étendre le vocabulaire du néerlandais juridique de base. De bonnes connaissances générales du néerlandais sont souhaitées.
- **Niveau approfondi** : mêmes objectifs mais à un niveau d'exigences linguistiques supérieur. Des **textes juridiques** sont **discutés** et des **conclusions** et **arrêts rédigés**. Ces exercices sont complétés par des mises en situation par le biais de jeux de rôles. Les participants à ce cours doivent pouvoir s'exprimer en néerlandais avec une certaine aisance.
- **Domaines traités** : droit judiciaire, droit des obligations et droit pénal. Il sera également tenu compte des **desiderata** des participants.

*Ces cours sont complétés d'une série de dix séances de révision des **difficultés grammaticales de base de la langue néerlandaise**. Ces cours sont donnés par un professeur de néerlandais. Ils sont **facultatifs** et visent à raviver les connaissances en orthographe et en grammaire.*

Ces cours s'adressent aux juristes et particulièrement à ceux qui préparent l'examen de seconde langue de la magistrature. Les groupes se composent d'une dizaine de personnes.

Les cours juridiques (30 heures) se donnent le **mardi soir**, de **19.30h à 21.30h**, les cours de révision grammaticale (10 heures), les dix premières soirées de la série, de **18.30 à 19.20h**, dans les locaux du **Collège Saint-Michel**, entrée au boulevard Saint-Michel 26, à 1040 Bruxelles. (Métro: Boileau et Montgomery; parking aisé).

Les cours débutent le **mardi 9 novembre 2010**. Ils tiennent compte des congés scolaires et se terminent **au début du mois de mars 2011**.

Les cours débutent le **mardi 10 novembre 2009** et se terminent au mois de **mars 2010**. Ils tiennent compte des congés scolaires.

La participation aux frais s'élève à **250 €** (syllabus inclus) à verser avant le début des cours sur le compte n° 191-7160021-29 de «Saint Michel Langues » à 1040 Bruxelles. Les personnes désirant également suivre les séances de révision paieront **300 €**. L'inscription peut nous parvenir par e-mail à l'adresse suivante: [mvanheers@hotmail.com](mailto:mvanheers@hotmail.com)

Un test d'**évaluation** du niveau des connaissances est proposé en début de cours.

Les cours donnent lieu à l'octroi d'un certificat attestant du niveau atteint. Ils entrent dans le cadre de la **formation permanente obligatoire** imposée par l'**Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles** (20 points non juridiques). Une présence régulière est dès lors exigée.



## Formulaire d'inscription

Marc Van Heers  
Saint-Michel Langues vivantes  
Boulevard Saint-Michel 26 - 1040 Bruxelles  
tél : 02.739.34.38 – fax : 02. 739.34.26  
[mvanheers@hotmail.com](mailto:mvanheers@hotmail.com)

Nom: .....

Adresse (correspondance) : .....

téléphone: .....

gsm: ..... fax: .....

e-mail: .....

désire s'inscrire au cours de NEERLANDAIS JURIDIQUE organisé à partir du mardi 9 novembre 2010 et verse la somme de 250€ (300€) au compte n° 191-7160021-29, de Saint Michel Langues vivantes à 1040 Bruxelles.

Niveau de préférence:

groupe intermédiaire • groupe avancé •  
Cours grammaire de base (facultatif + 50€) •

Le **premier cours** sera consacré au **test** qui confirmera votre choix.

Date: .....

Signature: .....

# Agenda Calendrier

des fournisseurs  
et services spécialisés

## En bref

### Traiteur

#### LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux  
1040 Bruxelles

Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

### Logiciels juristes



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM  
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles  
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25  
<http://www.avonca.be>  
E-mail : [avonca@topsystem.be](mailto:avonca@topsystem.be)

### Traducteurs jurés



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers  
Traductions jurées ou non  
tous domaines – toutes langues

848 Chée d'Alsemberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :  
8h30/18h du lundi au vendredi  
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30  
Courriel : [chantal.v@chavanal.com](mailto:chantal.v@chavanal.com) – [chantal.vkb@skynet.be](mailto:chantal.vkb@skynet.be)

### Détective

**GOFFIN & ASSOCIÉS**  
*Groupeement de Détectives Privés*

Détectives privés agréés par  
le ministère de l'intérieur

16 av. Winston Churchill, bte 10 • 1180 Bruxelles  
Tél. : 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11  
E-mail : [goffin.associes@skynet.be](mailto:goffin.associes@skynet.be)

### Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Laurent Haverbeke  
E-mail : [Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be](mailto:Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be)  
T + 32 2 289 64 64 | F + 32 2 503 48 58

### Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités.

En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2010-2011, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocat inscrits au tableau et :
  - o ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - o ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

--  
Jeudi 23 septembre à 12h :  
mini recyclage « La réforme de 2010 en matière de copropriété »

--  
Week-end des 24, 25 et 26 septembre :  
week-end de détente à Saint-Hubert

--  
Jeudi 7 octobre à 20h :  
présentation du voyage au Liban et en Syrie

--  
Vendredi 8 octobre :  
14h : accueil des stagiaires,  
18h : « samedi » de la musique,  
20h : dîner d'accueil des stagiaires,  
23h : soirée Mirano

--  
Samedi 16 octobre :  
Journée portes ouvertes et Place aux enfants

--  
Mardi 19 octobre à 12h :  
mini recyclage « Actualités récentes en matière de droit de la circulation routière »

--  
Mercredi 20 octobre à 19h :  
exposition Ensor

--  
Jeudi 21 octobre à 12h30 :  
déjeuner avocats-magistrats

--  
Mardi 9 novembre à 14h :  
après-midi d'étude « Le patrimoine intellectuel de l'entreprise »

### Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL  
La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

### Editeur responsable :

Cédric Lefebvre, Place A. Leemans, 6 - 1050 Bruxelles  
tél. : 02 533.10.86 fax. : 02.533.10.81  
mail : [c.lefebvre@linklaw.be](mailto:c.lefebvre@linklaw.be)

Rédacteur en chef : Catherine Delhez  
Secrétaire de rédaction : Muriel Bialek  
Comité de rédaction : Valérie Blairon, François Collon, Bruno Dessart, et Valérie Vandiest  
Site internet : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)  
Contact pour les annonceurs : Laurent Haverbeke  
[Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be](mailto:Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be); T + 32 2 289 64 64  
F + 32 2 503 48 58

Photo de couverture : Benoît Feron

# talent

“Indépendant ou titulaire d'une profession libérale ? Sachez qu'une équipe soudée est là pour vous épauler. Nous nous chargeons de votre statut social et des cotisations légales pour votre pension, vos allocations familiales, vos soins de santé et votre assurance en cas de faillite. Nous vous conseillons lors de chaque changement et sommes votre point de contact avec les pouvoirs publics. De plus, nous vous proposons une gamme complète de services pour le recrutement de votre personnel. Afin que vous puissiez consacrer vos talents d'entrepreneur à votre activité principale.”

Les indépendants  
obtiennent bien plus sur  
[Jesuisindependant.be](http://Jesuisindependant.be)



Acerta : services RH, conseils, outils et soutien administratif pour les starters, les indépendants, les professions libérales, les PME et les professionnels RH

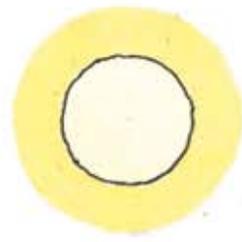
[acerta.be](http://acerta.be)



**acerta**

Priorité à l'humain.

GUICHET D'ENTREPRISES | CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES | Secrétariat social | CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES | CONSULT



# *La pension complémentaire spécialement pour vous*



**Caisse de prévoyance**  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be